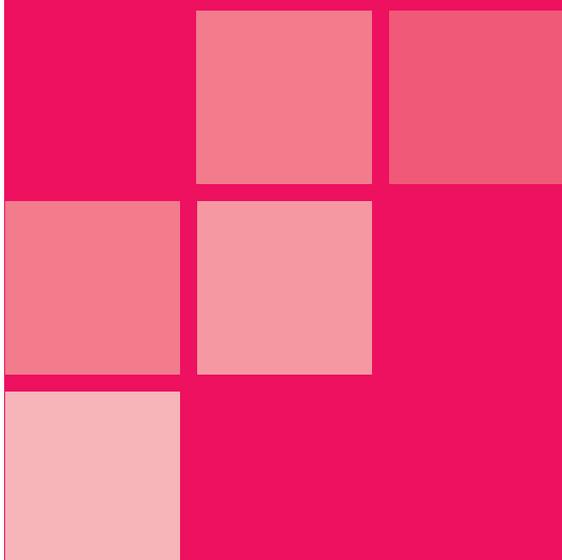




Communauté de communes et création d'un centre social intercommunal

Compte rendu d'une expérimentation
menée avec la communauté de communes
du canton de Lembeye (64)
Pyrénées Atlantiques



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET CRÉATION D'UN CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL

Compte rendu d'une expérimentation menée
avec la communauté de communes du canton de Lembeye
64 – Pyrénées-Atlantiques

Corinne Morelli

Samir Toumi

Experts associés à Mairie-conseils

Frédéric Savineau

DGS de la communauté de communes de Lembeye

sous la direction de Bernard Saint Germain

Chargé de mission à Mairie-conseils

Novembre 2014

SOMMAIRE

1. Communauté de communes et création d'un centre social intercommunal : un accompagnement proposé par Mairie-conseils <i>Présentation de Mairie-conseils</i>	4-5
2. Le mot du président de la communauté de communes du canton de Lembeye (64) Michel Chantre, président de la communauté de communes	7
3. Les centres sociaux et socioculturels : des espaces d'initiatives d'habitants variées et adaptées aux territoires <i>En quoi la circulaire Cnaf ouvre des perspectives de développement social local ?</i>	8-9
4. Mise en place d'un dispositif d'animation, d'accompagnement et de participation <i>Présentation du logiciel Colorvote</i>	10 12
5. La production de la démarche <i>Le voyage d'étude</i>	13 20
6. Les contacts institutionnels	21
7. Les suites et perspectives	22
Annexes	25
1. Chronologie de l'expérimentation et délibérations du conseil communautaire	26
2. Tableau des critères constitutifs aux groupes test	30
3. Listes et classement des items produits par les groupes test	31
4. Présentation du centre socioculturel intercommunal de Laissangais	34
5. Présentation du centre socioculturel intercommunal de Cordes Vaour	36
6. Publication	38

> Mairie-conseils

Dans le cadre de ses missions d'intérêt général, la Caisse des Dépôts a confié à son service Mairie-conseils un rôle d'**information** auprès des élus des communes de moins de 3500 habitants et un rôle d'**accompagnement** et de **mise en réseau** des élus des structures intercommunales.

Aujourd'hui, **environ 15000 communes et 2500 groupements de communes** ont utilisé le service de renseignements téléphoniques de Mairie-conseils et posé plus de 180000 questions, confirmant ce service dans son rôle d'appui concret et quotidien des élus des communes rurales et des territoires intercommunaux.

Les élus d'environ **1000 territoires** ont été reçus et informés par Mairie-conseils qui les a accompagnés dans leur réflexion sur la création de leur intercommunalité, la mise en œuvre de leurs compétences ou le renforcement de leur projet de développement territorial.

Pour réaliser ses missions, le service Mairie-conseils a noué de nombreux partenariats avec des organismes porteurs de réflexions et d'actions en appui à l'évolution des territoires (réseaux nationaux, fédérations, associations, organismes publics, universités...).

En liaison avec divers partenaires institutionnels et/ou associatifs et en fonction des demandes et besoins exprimés par les territoires eux-mêmes, Mairie-conseils met au point et expérimente des outils et des démarches de travail, adaptables aux différentes situations rencontrées par les élus, les aidant ainsi à aborder de nouvelles compétences et à élaborer leur projet de développement.

Ainsi, au sein du **pôle Information des collectivités territoriales** de la Caisse des Dépôts, Mairie-conseils joue un rôle structurant, par son appui à l'émergence de territoires organisés, porteurs de compétences de développement.

Mairie-conseils et la fédération nationale des centres sociaux ont signé une convention de partenariat.

→ www.mairieconseils.net

1. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET CRÉATION D'UN CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL : UN ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR MAIRIE-CONSEILS

Actuellement, de nombreuses intercommunalités s'interrogent pour recréer des espaces d'initiatives où les habitants pourraient, avec l'appui de professionnels, élaborer des réponses aux multiples questions du lien social sur leur territoire. L'arrivée de nouvelles familles avec de jeunes enfants, la présence de jeunes parfois peu mobiles, la montée en charge des précarités, l'isolement de personnes âgées, etc., pèsent sur la cohésion sociale des territoires ruraux et périurbains. En même temps, des ressources existent : les associations demeurent actives, même s'il ne faut pas négliger les difficultés que certaines d'entre elles traversent : Des habitants souhaitent toujours s'inscrire dans un projet collectif, mais sans vouloir supporter de lourdes tâches de gestion. Bref, un ensemble d'éléments qui amènent les élus à rechercher de nouvelles impulsions pouvant apporter un enrichissement de la vie sociale. Et certains d'entre eux orientent leur réflexion sur le dispositif «Centre social», agréé par les Caf, dans sa capacité d'animation de la vie sociale.

Leur proximité avec le monde des élus et la dimension d'intérêt général de leurs missions placent les centres sociaux dans une situation particulière au regard des politiques sociales que développent, de plus en plus, les communautés de communes. L'enjeu est de positionner, sur un même territoire, le rôle respectif de l'intercommunalité et celui du centre social intercommunal dans un souci de respect des responsabilités de chacun. Ainsi, il faut réfléchir à une approche, à la fois sociale et cultu-

relle, par laquelle la communauté de communes et les habitants peuvent contribuer ensemble à la dynamique locale. En ce sens, le centre social intercommunal peut alors être considéré comme un espace d'initiatives au service de l'ensemble de la vie sociale du territoire.

Mais comment, et avec quels appuis, une intercommunalité peut-elle impulser sur son territoire une nouvelle initiative complémentaire à sa propre politique sociale et aux actions menées par les communes membres et les associations déjà existantes ? Enfin, quel mode de gestion doit-on privilégier ?

Dans le cadre de cette problématique, rapidement exposée, Mairie-conseils, avec l'appui de la fédération nationale des centres sociaux, a organisé une journée d'information et d'échanges à laquelle ont participé plusieurs intercommunalités et a proposé de mener une démarche expérimentale de création d'un centre social intercommunal. Suite à cette rencontre, la communauté de communes du canton de Lembeye a souhaité s'engager dans cette expérimentation. La présente publication en relate son déroulement.

Bernard Saint Germain
Chargé de mission Mairie-conseils

2. LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE LEMBEYE EN VIC-BILH (64)



©JM Decompte-cg64

MICHEL CHANTRE

Président de la communauté de communes du canton de Lembeye en Vic-Bilh (Pyrénées-Atlantiques)
31 communes, 5195 habitants

En 2010, une délégation d'élus et techniciens s'est rendue à Paris afin d'assister à une présentation des centres socioculturels par Mairie-conseils. Unanimement nous avons souhaité répondre favorablement à la proposition de Mairie-conseils d'expérimenter une démarche de mise en place d'un centre socioculturel intercommunal basée sur la participation des acteurs.

Intégrer la démarche proposée par Mairie-conseils autour de la préfiguration d'un centre socioculturel intercommunal, c'était, pour les élus communautaires, le souhait de faire émerger et participer à des projets collectifs, mais aussi de mettre des envies et des dynamismes au service des autres.

Défini comme lieu de vie par excellence, le dispositif centre socioculturel s'appuie sur un espace d'accueil ouvert à tous à partir duquel peuvent se coordonner les initiatives locales, les animations et les événements. La volonté locale était donc de bâtir un véritable «laboratoire d'initiatives» qui permettrait de dynamiser les démarches collectives et transversales.

En effet, face aux difficultés du quotidien que vivent les habitants et les conséquences sur les replis de toutes sortes, il nous faut poursuivre le développement local harmonieux, où l'habitant a une place prépondérante.

Nous restons convaincus, nous élus, que la réussite d'une politique sociale locale réside dans la capacité du territoire à pouvoir construire un projet social avec les habitants. Notre responsabilité d'élus consiste à réunir toutes les conditions pour encourager le dialogue. Il faut ainsi éviter de percevoir les habitants comme de simples bénéficiaires.

Nous nous sommes donc retrouvés avec les autres acteurs du territoire pour travailler sur le nouveau diagnostic partagé de notre territoire intercommunal. Nous avons travaillé également sur les orientations à prendre pour les années à venir.

EN QUOI LA CIRCULAIRE CNAF DE 2012 OUVRE DES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL ?

L'animation de la vie sociale est un secteur d'intervention sociale enraciné dans des initiatives privées de la fin du XIX^e siècle. Développé à partir des politiques de reconstruction de l'après-guerre 39-45, ce sont aujourd'hui près de 2800 structures de proximité, centres sociaux et structures d'animation locale, qui s'inscrivent dans la politique d'animation de la vie sociale de la branche Famille.

Depuis le début des années 1970, par délégation de l'État, la Cnaf et les Caf sont positionnées comme un acteur central en raison de leur responsabilité en matière d'agrément de ces structures, agrément qui, *ipso facto*, engage des financements institutionnels et entraîne le soutien des partenaires.

Après les textes élaborés entre 1995 et 2002 servant de cadre à ces financements, **la circulaire de la Cnaf¹ de 2012 précise les objectifs de la branche Famille** en la matière :

- contribuer au développement d'une politique territoriale d'animation de la vie sociale ;
- développer la lisibilité et la cohérence de ce secteur d'intervention sociale en précisant les finalités et en actualisant les missions des structures ;
- clarifier les notions centrales de projet social et de participation ;
- encourager les différents acteurs à s'engager dans un partenariat renouvelé et renforcé.

Au travers des centres sociaux et des structures d'animation locale, cette circulaire vise au renforcement de l'approche globale territoriale et donne aux Caf les moyens de dynamiser leur partenariat pour créer les conditions favorables au développement d'une véritable politique d'animation de la vie sociale.

Comprenant 24 pages et enrichi de nombreuses annexes constituées, pour l'essentiel, d'outils utilisés localement, ce document de référence répond précisément à plusieurs questions.

- Comment l'animation de la vie sociale s'incarne dans les structures de proximité que sont les centres sociaux ou les espaces de vie sociale ?
- Qu'est-ce qu'un diagnostic participatif ?
- Pourquoi « le projet social » est la clé de voûte de ces structures d'animation de la vie sociale ?
- Quelles sont leurs cinq missions complémentaires ?
- Sur quels critères est délivré un agrément ?
- Quelles peuvent être les formes d'organisation et les modes de gestion de ces projets de développement social ?

1. Circulaire de la Cnaf n° 2012 - 013 du 20 juin 2012, relative à l'animation de la vie sociale

→ www.caf.fr/sites/default/files/circulaire_cnaf_relative_a_lanimation_de_la_vie_sociale.pdf

3. LES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS : DES ESPACES D'INITIATIVES D'HABITANTS VARIÉES ET ADAPTÉES AUX TERRITOIRES

Ancrés au cœur des territoires urbains ou ruraux, les centres sociaux et socioculturels sont des structures originales en plein essor, qui favorisent l'émergence de projets de développement local menés avec des habitants. Multiples et nombreux, ils définissent chacun leur projet pour plusieurs années (quatre ans au maximum) sur la base d'une démarche participative et pragmatique. Ils prennent pour cela en compte les potentialités de tous et les capacités de chacun à conduire sa propre vie et à participer à un collectif. Leur méthode d'intervention est donc singulière car elle s'appuie sur la mobilisation de toutes les énergies d'un territoire, en particulier les personnes directement concernées, en premier lieu les habitants, mais également les partenaires, professionnels et élus autour de projets objectifs et partagés.

Les centres sociaux impulsent une démarche éducative (non curative), émancipatrice (non dans l'assistanat) pour agir sur les causes et pas uniquement sur les effets. Ils développent ainsi des projets « taillés sur mesure » qui apportent une réponse aux enjeux du territoire.

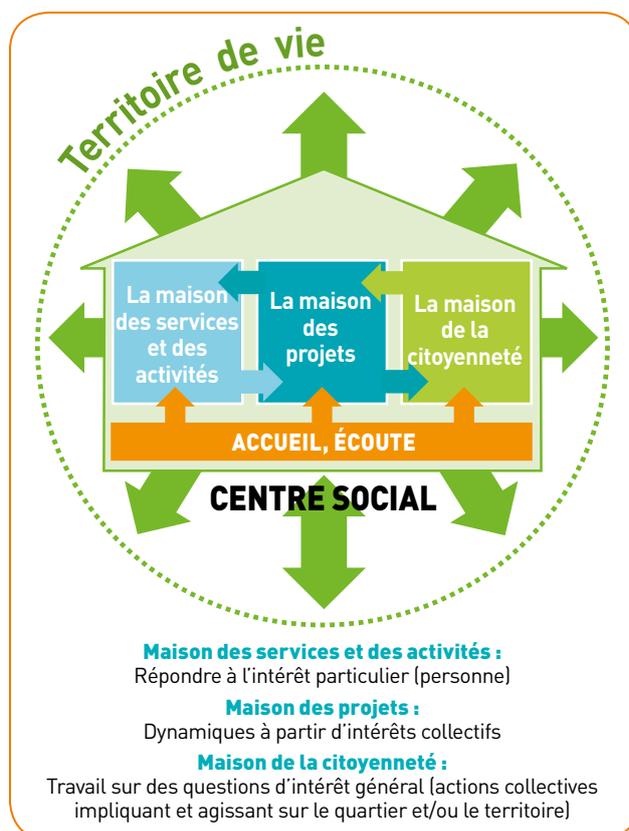
Cette approche des questions concernant la vie sociale de chaque territoire est encouragée et accompagnée financièrement par l'agrément de ces projets par les Caf.

Pour mieux appréhender ce qu'est un centre social, le dessin ci-contre met en exergue les trois dimensions qui concourent au projet global de ces structures.

Les centres sociaux cherchent à favoriser la possibilité pour les personnes de maîtriser ce qui est important pour elles, leurs proches et les groupes

auxquels ils appartiennent. Ils facilitent leur pouvoir d'action sur ce qui compte vraiment pour eux et qui donc sera le levier de leur implication réelle. Les centres sociaux aspirent à dépasser l'injonction à participer (fortement activée ces dernières années) à une dynamique de projets dans laquelle des habitants, accompagnés de professionnels, se reconnaissent et se mettent en action.

Un vaste et ambitieux projet porté nationalement par la fédération des centres sociaux de France qui s'inscrit notamment dans un défi démocratique et sociétal.



4 ● MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ANIMATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PARTICIPATION

Après sa décision d'engager cette démarche d'expérimentation, le conseil communautaire a constitué un comité de pilotage, issu de ses membres, chargé de suivre l'ensemble de la démarche participative lancée à son initiative et de proposer au conseil communautaire les choix et adaptations à intégrer au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Aussi, la coordination – et sa réactivité – a été un enjeu de réussite tout au long de la démarche. Elle a reposé sur :

- l'engagement d'un technicien de la communauté de communes de Lembeye, soutenu par son président, lui-même fortement mobilisé pour la réalisation effective de cette expérimentation ;
- la présence de Mairie-conseils pour accompagner les élus communautaires et les acteurs engagés dans le déroulement de cette expérimentation, voulue comme une démarche collective.

Pour entamer l'expérimentation, le choix d'engager une démarche participative s'est traduit concrètement par la recherche d'une quarantaine de personnes du territoire suivant des critères objectifs. Il s'agissait de constituer trois groupes d'acteurs respectivement composés d'élus, de responsables associatifs et d'habitants pour garantir une représentation la plus diversifiée des ressources humaines du territoire.

LA MISE EN PLACE DE TROIS GROUPES TEST

Les trois groupes, appelés "groupes test", ont donc été constitués à partir de critères définis pour obtenir la meilleure représentativité possible. Les critères servant de base à la constitution de chacun de ces trois groupes test ont été déterminés par le comité de pilotage avec l'appui de Mairie-conseils :

- **la commune de résidence** : soucieux de mobiliser largement autour de cette démarche, il fallait que tous les secteurs géographiques de la communauté de communes puissent être représentés. Celle-ci comprend trois parties bien distinctes : le bourg centre de Lembeye ; le nord et l'ouest, où l'agriculture est prédominante ; le sud, qui connaît une mutation démographique importante du fait de l'extension résidentielle de l'aire urbaine paloise.
- **l'ancrage local** : en fonction de leurs attaches personnelles et de leur implication sociale et, pour les nouvelles populations (néoruraux, etc.), des motivations expliquant leur implantation nouvelle sur le territoire intercommunal.
- **la parité**, tant pour les élus et que pour les habitants.
- **la répartition en fonction de l'âge** : de 18 à 35 ans ; de 35 à 50 ans et de plus de 50 ans.
- concernant les associations, les critères qui

ont été reconnus étaient liés à leur **domaine d'activité** (service à la personne ; sport ; culture ; loisirs ; autres), leur rayonnement territorial et le public visé (petite enfance ; jeunesse ; adultes ; personnes âgées).

- concernant les élus, ils ne devaient pas être membre du conseil communautaire.

→ Voir annexe 2

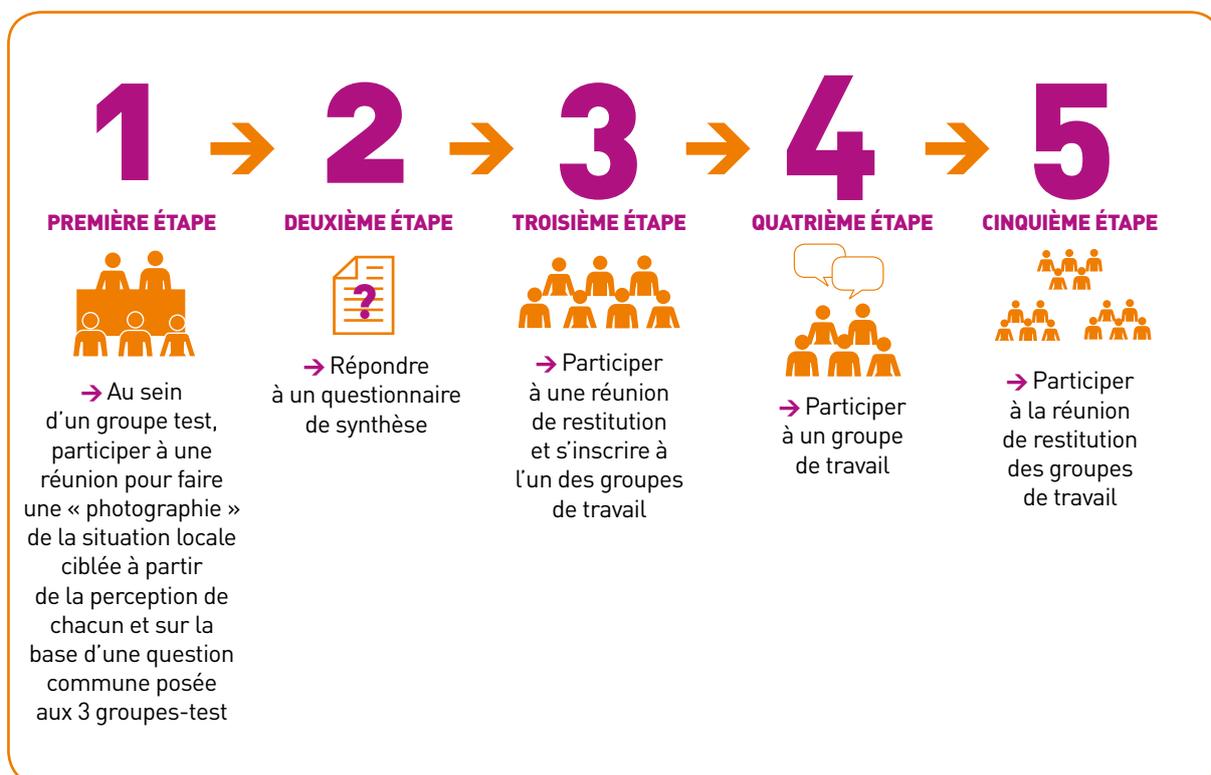
Le comité de pilotage a ensuite déterminé la **question commune** à poser aux groupes test. Il s'agit ici d'une phase délicate pour bénéficier d'un bon retour de chacun de groupe test. La question retenue a été la suivante :

« De votre point de vue, quelles sont les forces et les faiblesses de la vie sociale du territoire intercommunal ? »

Après la définition des critères énoncés ci-dessus et de la question à poser, des élus et le technicien ont établi une liste de contacts à prendre et se sont répartis la tâche pour mobiliser le mieux possible autour de cette expérimentation invitant à une démarche participative.

Ce travail collectif a été jugé très intéressant par les élus qui y ont participé. Cela a affiné leur connaissance du territoire et a pu faire évoluer certaines représentations.

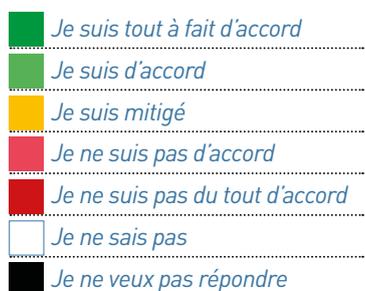
Chaque personne invitée à participer à l'un des groupes test a d'abord été informée de la finalité de la démarche engagée par la communauté de communes souhaitant une réflexion préalable à la création d'un centre social intercommunal, du déroulement de cette démarche et de l'engagement demandé à chacun, selon les 5 étapes :



LOGICIEL DE DÉLIBÉRATION COLLECTIVE UTILISÉ LORS DES RÉUNIONS DES GROUPES TEST

Le logiciel de sondage délibératif est destiné à faciliter la production collective. On peut, dans un temps relativement court (2h30 à 3 heures) parvenir à un échange à parité et obtenir des visions communes entre des personnes en situations sociales ou culturelles différentes ou de capacités de conceptualisation inégales.

Le principal intérêt de cet instrument est de permettre à un groupe de personnes de points de vue différents, voire opposés, sur une question donnée, d'identifier rapidement leurs zones de consensus et de désaccords. Il faut et il suffit pour cela que la question posée les intéresse tous, à titre institutionnel ou personnel, et qu'ils aient la volonté de coopérer. La question est soumise aux participants qui sont invités à dire la façon dont elle se pose à eux. Leurs remarques ou propositions sont transcrites à l'aide d'un ordinateur portable relié à un vidéoprojecteur.



Le groupe produit une liste d'idées (items) la plus exhaustive possible. Chacun est ensuite appelé à donner son opinion sur chacun des items produits en fonction d'un code couleur.

← GRAPHIQUE CI-CONTRE

Les résultats sont présentés instantanément à l'écran sous forme d'une image qui reflète l'opinion générale du groupe tout en laissant visible le point de vue de chacun. La hiérarchisation des idées s'effectue en quelques secondes, définissant la zone de consensus favorable, c'est-à-dire là où les participants s'accordent sur ce qui est le plus important à leurs yeux, là où il y a nécessité à agir en priorité. TABLEAU 1 CI-CONTRE EN HAUT

L'image sert ensuite de support à un débat entre les participants, destiné à expliciter leurs différences d'opinions, chacun étant appelé à préciser ou à défendre ses positions ou à les modifier compte tenu des arguments des autres. Il ne s'agit pas de rechercher le consensus pour le consensus, mais de parvenir d'une manière raisonnée à déterminer les champs de préoccupations ou de propositions partagées.

À l'issue du vote de chaque participant, le résultat global s'affiche sous la forme d'un histogramme (CI-DESSOUS).

Le groupe peut déjà mesurer la part de consensus (en vert) qui se dégage et l'espace de désaccord (en rouge).

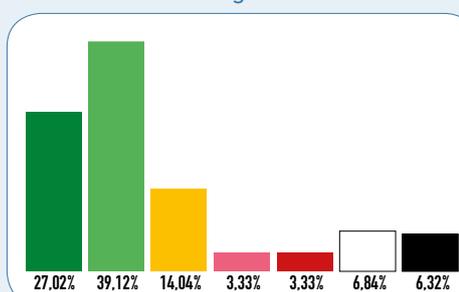
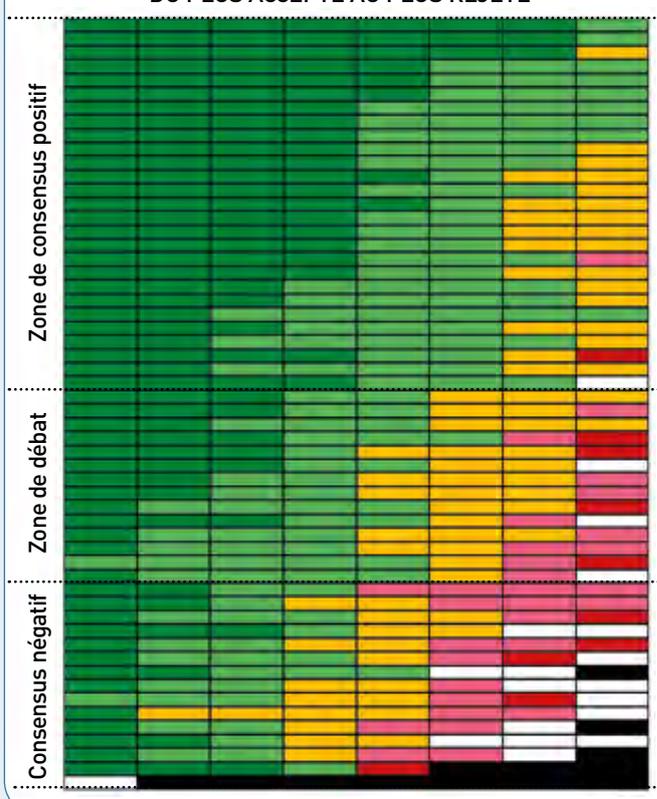
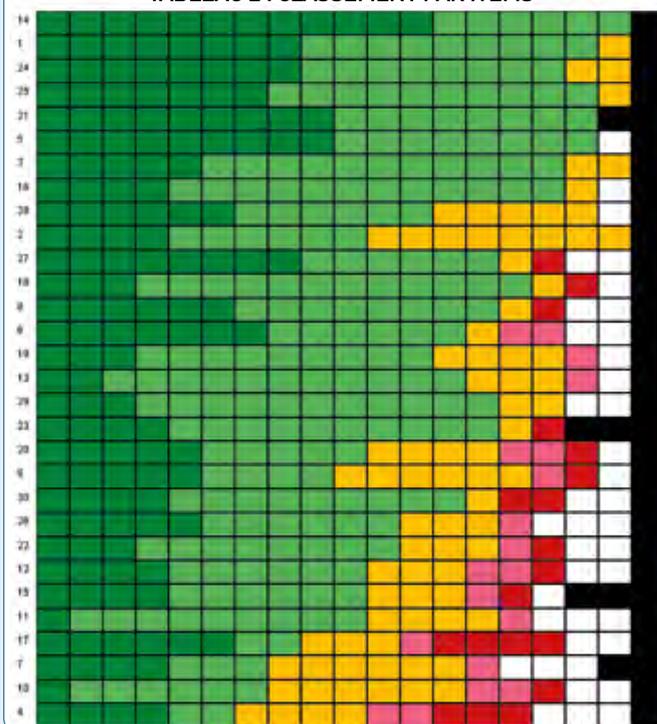


TABLEAU 1 : RÉSULTATS DU VOTE TRIÉS PAR ITEMS DU PLUS ACCEPTÉ AU PLUS REJETÉ



Ensuite, s'affiche le tableau présentant le vote de chaque participant sur les différents items. Un échange pourra alors s'engager sur les items consensuels et, surtout, sur ceux qui font « débat », que l'on retrouve en bas du tableau. TABLEAU 2 CI-DESSOUS ↓

TABLEAU 2 : CLASSEMENT PAR ITEMS



5. LA PRODUCTION DE LA DÉMARCHE

Cette phase a permis de réaliser une «photographie», un état des enjeux de l'animation sociale pour le territoire intercommunal au moyen du logiciel Colorvote.

← VOIR CI-CONTRE LA PRÉSENTATION DU LOGICIEL COLORVOTE®

Il a donc été demandé aux participants aux trois réunions spécifiques à chaque catégorie d'acteurs d'apporter leur contribution à partir de la question préparée par le comité de pilotage : **«De votre point de vue, quelles sont les forces et les faiblesses de la vie sociale du territoire intercommunal ?»**.

Chaque groupe a produit une quarantaine d'items et les participants ont procédé au vote sur chaque item.

L'intérêt du logiciel Colorvote est de permettre une visualisation globale et immédiate des votes. Cette «photographie» a été l'occasion d'échanges sur les écarts d'appréciation et, parfois, de clarification de la part de l'auteur de l'item.

C'est principalement dans ces moments que les participants ont mieux mesuré la diversité des perceptions de la vie sociale du territoire, certaines étant parfois très différentes ou même contradictoires.

Les représentations individuelles de la vie sociale du territoire se sont enrichies par les échanges et le «savoir» des autres. Quelques rares fois, elles se sont affrontées, mais toujours avec des arguments, une bonne écoute et toujours dans un esprit constructif.

Des représentations mieux partagées se sont constituées sur quelques sujets où elles pouvaient être très disparates. Quelques items restent en débat, mais avec des acteurs qui se connaissent mieux, même si certains se connaissaient depuis longtemps. Toutes et tous ont largement apprécié cette pratique d'animation de réunion et de la délibération collective.

PAROLES D'ACTEURS



Lucien MONDAT,
citoyen

«*La démarche initiée par la communauté de communes a permis à des personnes impliquées dans diverses structures*

de se rencontrer, de se connaître et de réfléchir ensemble pour essayer de cibler au plus près les besoins et attentes des habitants du canton. Chacun a pu se rendre compte que les actions existantes sont souvent, soit parallèles, soit concurrentes, et de ce fait ont un impact très limité et un effet négatif dans l'engagement des bénévoles. Une meilleure coordination de l'existant est apparue comme indispensable et, surtout, beaucoup plus viable financièrement, mais celle-ci devra s'attacher à conserver les spécificités de chaque association qui ont toutes leur utilité et leur historique. Les mutualisations des moyens existants permettront de créer des actions plus importantes et donc plus enthousiasmantes pour la population sans engagements financiers insupportables pour le territoire. Et enfin, un lieu d'accueil unique et identifié permettra de recevoir les nouveaux ou futurs arrivants et de leur donner une image beaucoup plus attrayante de leur cadre de vie.

En ce qui concerne mon implication personnelle, je préside deux associations centrées sur l'aide aux personnes dépendantes. Cela prend beaucoup de temps, mais je suis ouvert à toute collaboration avec d'autres structures dans les limites de mes compétences et disponibilités».

QUELLE SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ?

À la suite des réunions réalisées par chaque groupe test, qui a rassemblé entre dix et quinze personnes suivant les groupes et "produit" 103 items, Mairie-conseils a proposé au comité de pilotage une synthèse en 29 items à soumettre au vote, par questionnaire, à tous les participants des groupes test.

Cette synthèse faisait ressortir six grandes thématiques :

1. Une approche spatiale du territoire.
2. Une approche socioculturelle du territoire.
3. Une approche intergénérationnelle du territoire.
4. Une approche sociale du territoire.
5. La dynamique de la vie associative du territoire.
6. Les relations entre acteurs, entre structures.

À cet effet, le document reproduisant l'ensemble des items proposés et leur classement thématique ainsi qu'un formulaire de vote leur a été transmis pour un retour attendu pour septembre suivant (VOIR ANNEXE 3).

Le dépouillement des votes des 41 questionnaires retournés et leur analyse ont été réalisés par Mairie-conseils puis transmis au comité de pilotage pour validation.

Les items exprimés ont été analysés :

- pour chacune des trois catégories d'acteurs (élus, associatifs, habitants) ;
- pour chacun des trois niveaux de consensus retenus, du plus consensuel au moins consensuel.

Après étude en comité de pilotage, la proposition de synthèse présentée par Mairie-conseils a été validée.

PRÉSENTATION DU RÉSULTAT DES VOTES ET MODALITÉS DE POURSUITE DE L'EXPÉRIMENTATION

Tous les participants à la démarche ont été invités à une réunion plénière qui a donné lieu à :

- la présentation du vote sur la synthèse proposée par Mairie-conseils ;
- des échanges et débats sur les résultats du vote ;
- des propositions pour la poursuite de la réflexion concernant la démarche.

Le classement en **six thématiques** détaillées en **29 items** synthétiques tel que soumis au vote des participants aux réunions initiales a été présenté.

1. APPROCHE SPATIALE

1. Au regard des difficultés de déplacement, le centre socioculturel intercommunal (CSCI) devra décliner un projet maillant tout le territoire.
2. Il existe sur le canton un potentiel de lieux, de salles souvent inexploités.
3. Chaque commune devra désigner une personne référente au sein du CSCI.
4. La nature des activités du CSCI devra tenir compte de l'offre existante sur l'agglomération paloise et son accessibilité.

2. APPROCHE SOCIOCULTURELLE

5. La diversité socioprofessionnelle de la population du canton et ses savoir-faire constituent un potentiel pour le projet du CSCI.
6. Le territoire est riche de personnes qui ont des idées et veulent faire quelque chose.

7. Il manque un espace pour faciliter l'expression des initiatives des personnes ou des groupes et favoriser leur mobilisation.
8. Les gens se connaissant plus qu'en milieu urbain, la cordialité et la convivialité existent entre les habitants.

3. APPROCHE INTERGÉNÉRATIONNELLE

9. L'accueil et l'intégration des nouveaux habitants pourraient constituer un axe fort du projet du CSCI.
10. Des retraité(e)s ne se retrouvent pas dans les activités destinées aux seniors.
11. La jeunesse s'investit de moins en moins dans la vie du canton.
12. Il existe des villages où il n'y a plus de population jeune.
13. En dehors du sport, il y a peu d'activités où les adolescents peuvent se retrouver.
14. La méthode d'élaboration du projet du CSCI devra révéler les attentes et les potentiels des jeunes et des personnes vieillissantes sur le territoire.

.....



PAROLES D'ACTEURS



Philippe CASTETS,
maire de Samsons-Lion
(78 habitants)

«Partant du constat qu'il se faisait des choses sur le territoire intercommunal en matière d'animation sociale, les élus communautaires ont décidé de mener une réflexion autour de la coordination

de ces actions (petite enfance, jeunesse, politique du troisième âge...). Grâce à l'appui de Marie-conseils, nous avons engagé une large consultation pour recenser les initiatives et dynamiques locales. Notre première satisfaction a été de constater la grande mobilisation des personnes-ressources locales et de les amener à débattre entre eux autour de leur domaine d'intervention. La concertation engagée auprès des élus, des citoyens mais aussi des représentants d'associations nous a donc permis d'avoir une vision très élargie de l'existant

en matière d'animation socioculturelle. De même, le diagnostic partagé a révélé un manque de coordination des actions et une méconnaissance des dispositifs existants. Tout ce dialogue a entraîné une prise de conscience autour de la dynamique d'animation territoriale à mener. L'accueil était de rester dans une analyse prospective. De ce fait, la volonté d'engager la collectivité vers un espace de vie sociale est apparue pour les élus comme étant la meilleure transition pour apprendre à travailler ensemble.»

PAROLES D'ACTEURS



Christiane DULILE,
présidente ADMR
du canton de Lembeye

«Ma première réflexion lorsque j'ai entendu parler de cette démarche ? À quoi peut servir un centre socioculturel ? Que veut

*dire socio ? Social ou société ? Quel peut être son rôle ?
Au fil des échanges, j'ai réalisé tout son intérêt, et tout ce que cela pouvait apporter à un territoire. Son avantage réel, c'est pour ma part : apprendre à se connaître, échanger sur les besoins sociaux, culturels étant bien entendu pour moi que socio doit être société ou social et structurer ces besoins, ce qui, je pense, est le plus difficile. L'organisation d'un centre socioculturel ne peut*

*qu'être unique en fonction du territoire, d'où la difficulté de l'organiser.
Mon implication : j'en suis ravie, je sais maintenant et je réalise le besoin d'un centre socioculturel sur notre territoire, par manque de temps mon implication dans la vie sociale du territoire n'a pas pu évoluer, mais j'ai bien senti qu'un tel centre ne pouvait que favoriser les échanges, le bénévolat, la richesse de la culture».*

4. APPROCHE SOCIALE DU TERRITOIRE

15. Les associations à vocation sociale manquent de lien entre elles.
16. L'élaboration d'un projet socioculturel pourrait permettre aux associations caritatives locales des perspectives de coopération commune.
17. Certains habitants en difficulté n'osent pas solliciter une aide.
18. Il manque une structure d'accueil de jour pour les personnes fragilisées.
19. Il n'existe pas encore une vision partagée de l'ensemble des besoins sociaux de la population du territoire.

5. LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE DU TERRITOIRE

20. Sans sacrifier l'indépendance des associations, il manque de liens entre elles à l'échelle du territoire.
21. Nous ne connaissons pas bien l'ampleur et la nature de l'offre associative sur le territoire.
22. Alors qu'il existe un vieillissement des responsables associatifs, il manque des bénévoles pour s'inscrire dans la durée.

23. Certaines associations ont besoin d'un appui pour continuer à fonctionner.
24. Une des fonctions du CSCI pourrait être de faciliter l'engagement bénévole sur l'animation des activités et non sur leur gestion.

6. LES RELATIONS ENTRE ACTEURS, ENTRE STRUCTURES

25. Les relations entre associations existent surtout au niveau des villages.
26. Il existe beaucoup d'initiatives, mais l'information circule mal au niveau local.
27. Le futur CSCI pourrait avoir un rôle de coordination entre les acteurs associatifs.
28. Les écoles et le collège devraient être des partenaires du projet du CSCI.
29. Il faudrait mieux identifier et prendre en compte les forces vives déjà présentes sur le territoire.

VERS L'ÉNONCIATION D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU TERRITOIRE

Après la restitution et la validation des résultats de cette étape de diagnostic participatif, et leur classement synthétique en six approches retenues, trois groupes de travail, composés chacun de trois ou quatre acteurs issus de chacune des composantes (élus, associatifs et habitants) accompagnés par un technicien, ont été mis en place dans la perspective de tracer les contours d'un projet de développement social du territoire à partir de la création d'un centre socioculturel intercommunal.

Ces groupes de travail ont régulièrement rendu compte de l'avancée de leur travail au comité de pilotage, notamment sur leur voyage d'étude dans deux territoires intercommunaux où sont implantés des centres socioculturels. Ils ont aussi participé aux réunions interinstitutionnelles avec les partenaires territoriaux.

Cet engagement particulier d'une douzaine d'acteurs locaux a été important. Il a permis progressivement de cheminer vers un projet de centre socioculturel intercommunal. Une vision plus précise et partagée des atouts du territoire, tant en termes de potentiel que d'existant, de demandes et attentes déjà couvertes que non-couvertes, de volonté collective ou institutionnelle, etc., a été communiquée aux partenaires territoriaux.

Animé sous forme d'ateliers, le travail collectif a permis de dégager successivement :

- quatre pistes de réflexion ;
- cinq axes stratégiques ;
- trois idées-force.

Une réunion d'étape en juin 2011 a été l'occasion de préparer la validation par le conseil communal des travaux réalisés par ces groupes de travail.

PAROLES D'ACTEURS



Stéphanie LOUSTAU,
présidente de l'association Diapason

« Engagée depuis plus de treize ans dans la vie associative du canton, je ne peux que me féliciter de voir la démarche initiée par la communauté de communes du canton de Lembeye. Enfin, on reconnaît aux habitants le droit d'être acteurs de leur territoire et d'écouter cette politique citoyenne. C'est toujours valorisant pour des bénévoles et acteurs du terrain d'être concertés et parfois entendus. De plus cette démarche animée par Mairie-conseils a permis le croisement de différents publics, jeunes, anciens, bénévoles, élus, bénéficiaires... C'est un enrichissement de rencontres, de points de vue et de relations pour des habitants qui sur un même canton ne se côtoient pas forcément. En ce qui concerne les associations, nous avons pu constater que nos difficultés et nos besoins se rejoignent et entrevoir du coup des pistes possibles pour faciliter aux uns et aux autres notre engagement. Nous sommes sur un canton éclaté où il est parfois difficile de porter des projets communs, surtout en matière d'animation locale. Cette démarche est donc initiée pour les faciliter. La communauté de communes du canton de Lembeye est un partenaire de notre association depuis plusieurs années déjà, les élus ont été attentifs à nos initiatives et à tout le travail accompli en matière de petite enfance, enfance et familles. »

LES QUATRE PISTES DE RÉFLEXION

1. Le projet du centre socioculturel intercommunal doit se décliner en fonction des différentes réalités spatiales du territoire intercommunal.
2. L'approche des réponses à donner aux attentes sociales doit être portée par différents acteurs : le centre socioculturel intercommunal devra définir sa juste part.
3. La diversité des catégories socioprofessionnelles présentes sur le territoire constitue un atout majeur qui doit être fortement intégré dans la démarche de création du centre socioculturel intercommunal.
4. Le centre socioculturel intercommunal doit être un partenaire pour soutenir les associations d'utilité sociale déjà présentes sur le territoire.

C'est sur la base de ces quatre pistes de réflexion que les trois groupes de travail ont été constitués pour la suite des travaux.

- Groupe 1 : approche spatiale et approche sociale.
- Groupe 2 : approche socioculturelle et approche intergénérationnelle.
- Groupe 3 : dynamique associative/relations entre acteurs et structures.

LES CINQ AXES STRATÉGIQUES

- > Axe 1 : accueillir et informer.
- > Axe 2 : mutualiser et coordonner.
- > Axe 3 : identifier et valoriser les potentiels existants.
- > Axe 4 : soutenir la dynamique collective et participative.
- > Axe 5 : promouvoir la mixité.

Afin de mieux apprécier leur faisabilité, chacun de ces axes a été décliné en objectifs possibles à atteindre à condition de réunir les ressources, les compétences, les engagements, etc.

AXE 1 > ACCUEILLIR ET INFORMER

- Faciliter le maillage des services et la circulation de l'information.
- Valoriser les actions et initiatives locales.
- Informer les citoyens sur les différentes ressources et aides disponibles.
- Assurer la circulation de l'information ascendante, descendante pour ne pas être dans une logique de consommation.
- Affirmer que le futur CSCI n'est pas un simple guichet de services.

- Aider la formation des jeunes bénévoles et orienter les bénévoles potentiels.

AXE 2 > MUTUALISER ET COORDONNER

- Faciliter les déplacements afin de rompre l'isolement des personnes.
- Mutualiser les moyens.
- Susciter les convergences entre les actions et les initiatives.
- Favoriser les nouvelles initiatives.
- Miser sur la force du collectif.
- Accompagner les associations de services.
- Assurer un rôle de facilitateur administratif et juridique.
- Accompagner ou assurer la fonction formation administrative, juridique, auprès des associations.

AXE 3 > IDENTIFIER ET VALORISER LES POTENTIELS EXISTANTS

- Faciliter la démarche participative du citoyen.
- Connaître les acteurs, les lieux ressources, les activités, les services.
- Identifier les savoir-faire, les envies.
- Identifier les attentes, les besoins de la population.

AXE 4 > SOUTENIR LA DYNAMIQUE COLLECTIVE ET PARTICIPATIVE

- Faciliter les déplacements afin de rompre l'isolement des personnes et faciliter l'accès aux lieux d'activités, aux services.
- Nommer un référent par commune, faciliter le maillage entre les personnes.
- Faciliter le maillage des services.
- Favoriser l'implication des bénévoles et l'intégration des jeunes à la vie associative.
- Faciliter la mise en place de projets réalistes et adaptés au territoire.
- Mobiliser les gens qui ont envie de s'investir en facilitant la participation.

AXE 5 > PROMOUVOIR LA MIXITÉ

- Faciliter les déplacements afin de rompre l'isolement des personnes.
- Favoriser la mixité des populations et des générations.
- Favoriser la mixité des activités et donc la mobilité.
- Accompagner la politique jeunesse intercommunale.
- Coopérer avec les écoles et les collèges dans les activités extrascolaires.

LES TROIS IDÉES-FORCE

Enfin, étaient proposées trois idées-forces qui peuvent illustrer l'action du centre socioculturel intercommunal sur le territoire de Lembeye.

> IDÉE N° 1

LE CSCI EST UNE INTERCONNEXION DE COMPÉTENCES

- Le CSCI est plus qu'un simple bâtiment ou entité.
- Il existe une multiplicité et une imbrication de compétences complexes : écouter, faire émerger la demande, savoir parler (traduire) aux élus, trouver collectivement des réponses...
- Il faudra assurer une animation permanente de cet espace grâce à l'appui d'un professionnel qui connaît le territoire et le fonctionnement du tissu associatif local.

> IDÉE N° 2

LE CSCI EST UN APPUI POUR LE TISSU ASSOCIATIF LOCAL

- Il est un lieu de (ré)orientation vers les services compétents et existants dans les domaines sociaux, culturels et associatifs.
- Il aide les services compétents et existants (analyse des besoins, orientation vers conseils juridiques, conseils en communication, en développement de projets...).
- Il serait souhaitable de s'appuyer sur la présence d'un référent centre socioculturel dans chaque village.
- Il faut penser à « l'itinérance » des lieux, des idées, des moyens, des actions dans un esprit de réciprocité, de mutualisation et d'échanges.
- Il mutualise et coordonne les moyens et les ressources (humains, matériels...).

> IDÉE N° 3

LE CSCI EST UN OUTIL QUI S'ADAPTE À L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU CANTON

- Susciter et faciliter l'entraide et les relations de voisinage.
- Recréer du lien social dans les villages et dans l'intercommunalité : ne pas toujours penser que les autres vont faire car, en fait, c'est l'affaire de chacun.

- Penser l'accueil des nouveaux arrivants, qui sont également souvent des « nouveaux ruraux ».
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique jeunesse.
- Inciter les retraités, de plus en plus nombreux, à prendre une place plus importante dans un projet.
- Contribuer à la dynamique locale des villages pour en faire des sites « vivants » et attractifs.

Ces différents éléments constituent le cadre de référence d'un projet de développement social sur le territoire du canton de Lembeye, projet qui serait porté par un centre socioculturel intercommunal et projet partagé à travers une coopération avec toutes les institutions et acteurs locaux concernés par les enjeux de développement social.

Afin de confronter ce constat, un voyage d'étude a été réalisé auprès de deux centres socioculturels : Laissagais dans l'Aveyron et celui de Cordes-Vaour dans le Tarn (→ VOIR ENCART PAGE SUIVANTE).

BILAN DU VOYAGE D'ÉTUDE

Avec l'appui de Mairie-conseils, une délégation composée de citoyens, de représentants d'associations et d'élus a décidé de visiter deux sites de centres socioculturels sur des territoires du même type que celui du canton de Lembeye. Toutefois, ces deux structures de développement social sont différentes dans leur organisation, leur fonctionnement et leur coopération interinstitutionnelle.

CENTRE SOCIAL DU LAISSAGAIS, DANS L'AVEYRON

Il s'agit d'une initiative communale, reprise en 1994 par la communauté des communes du Laissagais. Cette dernière regroupe l'ensemble des 8 communes du canton, soit une population totale de 4165 habitants.

L'analyse démographique met en exergue la présence particulièrement forte de personnes âgées avec une dynamique démographique liée à l'attraction des pôles urbains de Rodez et Severac-le-Chateau.

CENTRE SOCIOCULTUREL DE CORDES-VAOUR, DANS LE TARN

Soutenue par les deux communautés de communes, cette initiative rayonne sur 26 communes, soit une population totale de 5200 habitants marquée aussi par la présence particulièrement importante des personnes âgées avec, en parallèle, une population plus jeune et plus mouvante (migrations saisonnières), souvent en situation de précarité.

CE QUE NOUS AVONS RETENU DE CES DEUX VISITES :

> LA GESTION

Au travers des témoignages collectés, il semblerait que la gestion associative soit préconisée. Sans nul doute, celle-ci permet de mobiliser d'avantage les acteurs, d'inciter et de favoriser la mutualisation des énergies. De même, la gestion associative présente l'avantage d'un fonctionnement administratif plus souple facilitant ainsi la recherche de financements. Il est important de dissocier le rôle politique et l'initiative locale.

> SUSCITER LE BÉNÉVOLAT

Un territoire ne peut pas se permettre de laisser de côté les bonnes volontés. Au contraire, il faut les encourager, les soutenir et les accompagner, afin que l'investissement personnel et collectif ne soit pas seulement perçu comme une contrainte. Il est important de susciter du bénévolat. Au travers de nos entretiens, il paraît important de comprendre l'existence de différentes formes de bénévolat.

Ainsi, il est nécessaire de distinguer :

- **le bénévolat dit d'animation** (réalisations et animations de projets ponctuels et d'activités), ce qui constitue un apport essentiel à la vie sociale locale ;
- **le bénévolat dit de gestion**, qui engage des responsabilités juridiques et financières et, en conséquence, induit de la rigueur et des contraintes.

Il ressort de ces deux expériences et des échanges avec ses acteurs qu'il est relativement facile de mobiliser des bénévoles pour animer et produire des actions, mais qu'il est plus difficile de trouver des per-

sonnes souhaitant s'investir dans une fonction d'administrateur pour piloter la coordination d'actions et la responsabilité de gestion d'une association.

> L'INDISPENSABLE PRÉSENCE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Bien que la gestion associative soit privilégiée, la réussite d'une telle initiative ne peut se faire sans le partenariat le plus en amont possible des collectivités locales et des structures institutionnelles.

Ce partenariat revêt différentes formes : humains, financiers, techniques...

Les différents échanges démontrent qu'il est absolument nécessaire de se faire accompagner par les partenaires institutionnels et associatifs. Pour cela, la signature de conventions d'objectifs entre la collectivité et le(s) association(s) s'avère être très intéressante pour formaliser et cadrer ce partenariat et dépasser un engagement purement budgétaire. En effet, les conventions d'objectifs vont permettre d'évaluer et d'adapter les différents niveaux de partenariat.

> L'ANIMATION DU DISPOSITIF

Un centre socioculturel se veut être un espace de vie, de rencontre et de partage. Pour avoir du sens, il est évident qu'une telle structure doit se doter des compétences humaines adéquates.

L'animation est primordiale et doit être pensée collectivement en amont de la création (importance de la qualité humaine). En effet, le traitement des demandes, par exemple, nécessite une bonne écoute et de la réactivité.

→ Voir annexe 4

6. LES CONTACTS INSTITUTIONNELS

Dans un second temps, la communauté de communes a recensé puis rencontré individuellement les partenaires institutionnels, à savoir :

- la Caisse d'allocations familiales Béarn et Soule ;
- le conseil général des Pyrénées-Atlantiques ;
- la Mutualité sociale agricole Sud Aquitaine.

> BILAN DE LA RENCONTRE CAF BÉARN ET SOULE

- Souhait de la Caf de venir en appui technique.
- Proposition de mise en place d'un comité de pilotage avec l'ensemble des partenaires institutionnels.
- Disposer d'un compte rendu du voyage d'études.

> BILAN DE LA RENCONTRE CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

- Volonté du conseil général d'accompagner le territoire.
- Conventonnement possible avec CSCI (20 à 80 000 €).
- Possibilité de partenariat dans le cadre des activités socio-éducatives : petite enfance, jeunesse, accueil de loisirs, prise en compte des familles, lien social et intergénérationnel, accompagnement des personnes âgées, développement de la mixité sociale.

> BILAN DE LA MSA SUD AQUITAINE

- Souhait de la MSA d'accompagner le territoire dans sa réflexion.
- Possibilité d'un appui technique.
- Proposition de mise en place d'un comité de pilotage interinstitutionnel.

7. LES SUITES ET PERSPECTIVES

Par délibération en date du 8 avril 2010, le conseil communautaire avait décidé d'engager la collectivité dans une réflexion concernant un centre socioculturel intercommunal et de solliciter l'appui méthodologique de Mairie-conseils.

Durant plusieurs mois, un travail de mobilisation des acteurs du territoire s'est enclenché au travers de différentes réunions de travail. La concertation engagée auprès des élus, des citoyens, mais aussi des représentants d'associations, a donc permis d'avoir une vision élargie et complète de l'existant en matière d'animation socioculturelle.

À partir de cet état des lieux, mais aussi grâce à la mobilisation des personnes associées, un comité de pilotage s'est constitué. Composé de trois personnes issues de la société civile, de trois représentants d'associations et de trois élus, ce comité de pilotage a travaillé sur les modalités de mise en œuvre d'un centre socioculturel intercommunal. Certains de ses membres ont effectué un voyage d'études afin d'avoir une meilleure connaissance de cet outil spécifique de développement social.

Par délibération en date du 11 juillet 2012 et après avoir eu la confirmation du soutien financier de la Caf Béarn et Soule et de la MSA Sud Aquitaine, les élus communautaires avaient validé le recrutement d'un chargé de mission pour six mois.

Les missions confiées à cet agent étaient :

> ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE PROJET

- Mise en œuvre du projet
- Mise en œuvre de la participation des citoyens
- Organisation de l'information et de la communication

> ÉLABORER UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ SOUS FORME PARTICIPATIVE

- Analyse sociodémographique du territoire
- Recensement exhaustif de l'existant
- Identification des besoins sociaux et culturels non pris en charge actuellement
- Constitution du partenariat en mobilisant acteurs locaux et réseaux institutionnels

> CONCEVOIR LA PRÉFIGURATION DE LA CRÉATION D'UN CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL

- Suivi de l'ingénierie administrative avec propositions sur les différents modes de gestion possibles
- Déclinaison des orientations stratégiques et détermination des enjeux
- Identification des grands axes d'un projet socioculturel

LES AXES DE TRAVAIL

> ACCOMPAGNER UNE MEILLEURE APPROPRIATION DES LIEUX DE VIE

L'état des lieux qui a été réalisé fait ressortir une offre associative et des équipements à vocation sociale intéressants pour la vie locale mais encore lacunaires au niveau de l'appropriation de ces espaces par la population.

> SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES DE TRAVAIL EN RÉSEAU

De nombreux professionnels et bénévoles agissent au quotidien dans le but de maintenir et développer les liens sociaux. Le concept de réseau a pour but de favoriser des rencontres afin de concrétiser des aspirations communes. Il a également pour fonction de soutenir ou de stimuler en matière de gestion, de communication, d'organisation, de formation. Il permet de répondre aux attentes exprimées en s'appuyant notamment sur une équipe pluridisciplinaire et également sur la diversité des bénévoles.

> AUGMENTER LES TEMPS D'ANIMATIONS COLLECTIVES ET ENCOURAGER LES INITIATIVES LOCALES

La diversité des modes de vie relevés est un atout essentiel dans la construction d'un projet qui recherche la mixité sociale. Il convient donc de favoriser l'expression de chaque habitant.

Après que la fédération départementale des centres sociaux ait présenté la finalité d'un centre socioculturel et les possibles modalités de son accompagnement, la Caf Béarn et Soule a informé les élus des différents modes de gestion d'un tel équipement.

- Si une démarche de préfiguration est réellement aboutie: nécessité de créer une structure prévoyant un directeur, du secrétariat, de la comptabilité, de l'animation et un local avec une contractualisation de quatre ans basée sur l'écriture d'un projet social cantonal.
- Une formule plus souple consisterait à procéder par contrat d'une année renouvelable incluant une organisation administrative et d'animation plus légère et progressive.
- Enfin, en milieu rural, il est possible de créer un espace de vie sociale qui permet de piloter des expérimentations qui devraient conduire à la mise en place d'un centre socioculturel si celles-ci s'avèrent judicieuses et répondent aux attentes du projet social validé lui aussi par les différents partenaires institutionnels.

À l'issue de cette présentation et du débat, le conseil communautaire du 11 juillet 2013, soucieux de continuer le travail enclenché, avait décidé d'engager la communauté de communes dans la mise en place d'un espace de vie sociale, dispositif plus léger correspondant mieux à l'état de la réflexion engagée jusqu'alors.

LES PREMIÈRES ACTIONS À MENER

> OUVERTURE D'UN ESPACE D'ACCUEIL POUR LES HABITANTS

L'objectif de cette initiative est de permettre aux habitants d'accéder à l'information sur le territoire, mais aussi de trouver une écoute. Cet espace permettra également à l'habitant d'être acteur de son propre territoire.

→ Ce projet devrait démarrer courant premier semestre 2015.

> CRÉATION D'UN GUIDE DE L'HABITANT

L'objectif est d'éditer un guide de l'habitant (répertoire des services, associations, activités...). Le guide de l'habitant permettra de centraliser un ensemble d'information sur les associations et les services à la personne.

→ Ce projet devrait démarrer courant premier semestre 2015.

> MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN À LA SCOLARITÉ DES COLLÉGIENS

Au cours des différentes réunions de travail, la thématique du soutien à la scolarité est apparue comme une priorité. Une étude plus poussée devra être engagée.

→ Cette réflexion devrait démarrer courant premier semestre 2015.

LES PROCHAINES ÉTAPES

> Octobre 2014: réunions du comité de pilotage pour valider les orientations du contrat de projet et la mise en œuvre de celles-ci.

> Novembre-décembre 2014: présentation devant les élus communautaires pour validation et autorisation de dépôt du dossier de demande d'agrément pour la création d'un espace de vie sociale.

> Janvier 2015: réorganisation des moyens humains afin d'assurer l'animation de ce dispositif, recrutement.

> Février 2015: lancement de l'expérimentation et animation du dispositif. ●

Annexes

ANNEXE 1

> CHRONOLOGIE DE L'EXPÉRIMENTATION ET DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2010

> **JANVIER** : Participation d'une délégation d'élus de la communauté de communes à une réunion d'information et d'échange sur la création d'un centre social intercommunal.

> **AVRIL** : Délibération du conseil communautaire pour engager une réflexion sur la possible mise en place d'un centre socioculturel dans le cadre d'une démarche participative associant élus, acteurs associatifs et habitants.

Mise en place d'un groupe de pilotage et choix d'un panel représentatifs d'acteurs locaux et constitution des trois groupes-test requis pour le démarrage de la démarche participative.

> **MAI** : Réunions de trois groupes d'acteurs locaux, habitants, élus, associatifs pour production, à partir d'une consigne brève, d'items (plus d'une centaine), puis votes suivis d'échanges autour d'une seule et unique question : « De votre point de vue, quelles sont les forces et les faiblesses de la vie sociale du territoire intercommunal ? »

> **AOÛT** : Proposition par Mairie-conseils, d'une synthèse des items produits par les trois groupes et validation par le comité de pilotage. Cette synthèse comprend 29 items et est soumis au vote des membres des trois groupes tests sous forme d'un questionnaire.

> **SEPTEMBRE** : Présentation du résultat des votes par questionnaire (41 retours) au comité de pilotage pour analyse.

> **OCTOBRE** : Proposition de classement par Mairie-conseils des 29 items après analyse par le comité de pilotage.

> **NOVEMBRE** : Restitution des résultats auprès des membres des trois groupes tests réunis ensemble et mise en place de groupes de travail à partir des six approches thématiques retenues.

2011

> **JUIN** : Restitution des propositions des groupes de travail

2012

> **FÉVRIER** : Voyage d'étude pour rencontrer les acteurs des centres socioculturels en milieu rural de Laissac (Aveyron) et de Cordes-sur-Ciel (Tarn).

> **AVRIL** : Réunion du comité interinstitutionnel* validant la démarche portée par la communauté de communes de Lembeye.

> **JUILLET** : Délibération du conseil communautaire engageant la démarche de création d'un centre socioculturel intercommunal sur le canton de Lembeye.

2013

> **JUILLET** : Délibération du conseil communautaire engageant la communauté de communes dans la mise en place d'un espace de vie sociale, dispositif plus léger, plus adapté pour l'instant à l'état de la réflexion.

2014

> **OCTOBRE** : Réunions du comité de pilotage pour valider les orientations du contrat de projet et la mise en œuvre de celles-ci.

> **NOVEMBRE-DÉCEMBRE** : Présentation devant les élus communautaires pour validation et autorisation de dépôt du dossier de demande d'agrément pour la création d'un espace de vie sociale.

2015

> **JANVIER** : Réorganisation des moyens humains afin d'assurer l'animation de ce dispositif, recrutement.

> **FÉVRIER** : Lancement de l'expérimentation et animation du dispositif.

* Conseil installé par la communauté de communes comprenant la Caf, la MSA, la direction départementale de Jeunesse et sports, le conseil général et la fédération départementale des centres socioculturels.

ANNEXE 1 SUITE

> DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Engagement concernant une réflexion concernant un Centre Socioculturel

Le Président rappelle que Mairie-Conseils est venu présenter les fonctions et le rôle d'un centre socioculturel en milieu rural auprès des comités de pilotage « Enfance & Jeunesse » et « Petite Enfance » ainsi que les Vice-Présidents. Suite à cette rencontre, Mairie-Conseils a proposé à la collectivité de l'accompagner pour mener une démarche expérimentale sur la possible mise en place de cet outil dans le Canton de Lembeye.

Mairie-Conseils souhaite vulgariser cette structure autour d'une nouvelle démarche expérimentale basée sur la mobilisation et l'expression des acteurs. Cet organisme propose d'accompagner gratuitement la Communauté de Communes dans cette réflexion.

Après débat, le Conseil Communautaire

S'ENGAGE dans la réflexion concernant un Centre Socioculturel,

ACCEPTÉ la contribution de Mairie-Conseils pour mener à bien cette démarche.

Fait et délibéré à LEMBEYE

Le 8 avril 2010

Le Président


Michel CHANTRE

OBJET : Réflexion concernant la mise en place d'un Centre Socioculturel Intercommunal

Le Président rappelle la réflexion actuellement engagée par la Communauté de Communes concernant la mise en place d'un Centre Socioculturel Intercommunal.

Il précise que lors du Conseil Communautaire du 27 avril 2011, les missions futures possibles d'un Centre Socioculturel Intercommunal ont été déclinées. La concertation engagée auprès des élus, des citoyens mais aussi des représentants d'associations a permis d'avoir une vision très élargie des animations socioculturelles existantes sur le canton.

A l'issue de cette 1^{ère} étape, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'engagement de la Communauté de Communes dans une démarche préfiguration d'un Centre Socioculturel. Ce dernier répond à un dispositif institutionnel et donc à une méthodologie précise à savoir la réalisation d'un diagnostic territorial poussé, la définition d'enjeux et la déclinaison d'actions.

Pour cela, il est proposé au Conseil Communautaire l'embauche d'un chargé de missions pour 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2012.

Après débat, le Conseil Communautaire

DECIDE de s'engager dans une procédure de préfiguration d'un Centre Socioculturel Intercommunal

VALIDE le recrutement d'un chargé de missions à temps complet sur la base du grade d'attaché territorial à compter du 1^{er} octobre 2012 pour une durée de 6 mois.

AUTORISE le dépôt de dossiers de subventions.

Fait et délibéré à Lembeye

Le 11 juillet 2012

Le Président,



Michel CHANTRE

Objet : Réflexion autour de la préfiguration d'un Centre Socio-Culturel Intercommunal
Engagement dans la mise en place d'un Espace de Vie Sociale
Prolongation pour trois mois de la mission de l'agent

Le Président rappelle que la Communauté de Communes est actuellement engagée dans une démarche de préfiguration d'un Centre Socio-Culturel Intercommunal.

Il informe les membres du conseil communautaire de l'avancée de la démarche de préfiguration pour lequel un travail de 6 mois avait été confié à une chargée de mission.

Après que la Fédération Départementale des Centres Sociaux ait présenté la finalité d'un Centre Socio-Culturel et les possibles modalités de son accompagnement, la CAF Béarn et Soule a informé les élus des différents modes de gestion d'un tel équipement :

- si une démarche de préfiguration est réellement aboutie : nécessité de créer une structure prévoyant un Directeur, du secrétariat, de la comptabilité, de l'animation et un local avec une contractualisation de 4 ans basée sur l'écriture d'un projet social cantonal ;
- une formule plus souple consisterait à procéder par contrat d'une année renouvelable incluant une organisation administrative et d'animation plus légère ;
- enfin, en milieu rural, il est possible de créer un espace de vie social qui permet de piloter des expérimentations qui devraient conduire à la mise en place d'un centre socio-culturel si celles-ci s'avèrent judicieuses et répondent aux attentes du projet social validé là aussi par les différents partenaires institutionnels.

A l'issue de cette présentation et du débat, le conseil communautaire soucieux de continuer le travail enclenché :

DECIDE la prolongation pour trois mois de la mission de l'agent pour la rédaction finale du projet social cantonal aux mêmes conditions que celles validées par le conseil communautaire du 11 juillet 2012

PROPOSE d'engager la Communauté de Communes dans la mise en place d'un Espace de Vie Sociale, dispositif plus léger correspondant mieux à l'état de notre réflexion actuelle, à l'issue de fin de la mission.

VALIDE le principe de proposition d'un contrat d'un an à l'issue de cette période permettant une mise en œuvre du projet pour la 1^{ère} année, à compter du 14 octobre 2013.

Fait et délibéré à LEMBEYE

Le 11 juillet 2013

Le Président,

Michel CHANTRE



ANNEXE 2

> TABLEAU DES CRITERES

GRUPE DES ÉLUS

Zones géographiques

- > secteur sud
- > secteur nord et ouest
- > secteur Lembeye

Âge

- > de 18 à 35 ans
- > de 35 à 50 ans
- > de 50 ans et plus

Parité H/F

Ancrage local

- > locaux
- > nouveaux arrivants

Engagement public

- > mandat exercé

Catégorie socioprofessionnelle

GRUPE DES MEMBRES D'ASSOCIATIONS

Zones géographiques

- > secteur sud
- > secteur nord et ouest
- > secteur Lembeye

Rayonnement géographique de l'association

- > intercantonal
- > intercommunal
- > communal

Public visé par l'association

- > petite enfance
- > jeunesse
- > adulte
- > personnes âgées

Domaine d'activité de l'association

- > services à la personne
- > sports
- > culture
- > loisirs
- > autres

GRUPE DES HABITANTS

Zones géographiques

- > secteur sud
- > secteur nord et ouest
- > secteur Lembeye

Age

- > de 18 à 35 ans
- > de 35 à 50 ans
- > de 50 ans et plus

Parité H/F

Ancrage local

- > locaux
- > nouveaux arrivants

Engagement personnel

- > engagement présent
- > engagement passé

Catégorie socioprofessionnelle

ANNEXE 3

> LISTE ET CLASSEMENT DES ITEMS

Dans les pages suivantes sont présentés les items classés :

→ du plus consensuel au moins consensuel, ce qui a permis de privilégier le débat sur ce qui faisait le moins consensus ;

→ dans l'une des six thématiques identifiées, ou même pour certains items à deux thématiques, le principal item étant pointée par un 1 dans la colonne de la thématique principale et par une croix X dans la thématique appréciée comme secondaire.

	associatifs
	citoyens
	élus

<i>Classement thématique des items</i>	
	l'approche spatiale du territoire A
	l'approche socioculturelle du territoire B
	l'approche intergénérationnelle du territoire C
	l'approche sociale du territoire D
	la dynamique de la vie associative du territoire E
	les relations entre acteurs, entre structures F

PLUS	plus ou moins	MOINS	n°	ITEMS	A	B	C	D	E	F
X			1	Il y a un tissu associatif important et dynamique dans le canton					1	
X			2	Il y a un manque de coordination entre les associations						1
X			3	les associations sont indépendantes les unes des autres					1	
		X	4	Il manque des lieux de vie pour les associations	1					
X			5	Il y a un manque d'information et de communication sur la vie associative existante					1	
		X	6	Il manque beaucoup de bénévoles					1	
		X	7	Il manque des professionnels pour accompagner les bénévoles					1	
	X		8	Les associations souffrent d'un manque de renouvellement de bénévoles					1	
		X	9	Les bénévoles veulent bien participer mais pas prendre de responsabilité					1	
		X	10	On ne sait pas comment intéresser les jeunes au bénévolat					1	
		X	11	De manière générale, il y a une attitude plutôt consumériste						
		X	12	Les bénévoles manquent de temps					1	
	X		13	On arrive à faire des choses parce que les personnes se connaissent et se soutiennent						1
X			14	Pour les nouveaux habitants, participer à une association est un bon moyen d'intégration à la	1					
		X	15	Les personnes isolées le sont plus qu'en ville				1		
X			16	Toutes les tranches d'âge sont représentées dans la vie associative			1			
		X	17	Il manque un local commun pour accueillir et réaliser les actions purement sociales				1		

	X		18	La dimension du territoire rend difficile les déplacements et la participation	1					
	X		19	les habitants du canton ont accès à une offre diversifiée d'activités	1					
		X	20	Pour les adolescents, il y a peu d'activités en été et en dehors des activités sportives						
X			21	L'offre de logement locatif est un souci				1		
		X	22	Il n'y a pas de conflits entre générations			1			
	X		23	Il y a un manque de transports vers Pau et vers le marché	1					
X			24	L'offre de services médico-sociaux est développée				1		
X			25	L'emploi est souvent éloigné	1					
		X	26	Les associations arrivent à monter des projets communs						1
X			27	Les associations manquent de moyens financiers						1
X			28	Le territoire est riche de personnes qui ont des idées et veulent faire des choses	1					
	X		29	Il y a sur le canton un potentiel énorme de lieux, de salles souvent inexploité	1					
		X	30	La participation financière aux associations est dérisoire						
		X	1	Dans ma commune, il y a bcp d'associations et des bénévoles						
	X		2	L'information sur la vie locale circule mal						1
	X		3	Il y a bcp de structures dans le canton mais peu de lien						1
		X	4	Les associations se placent en concurrence						1
X			5	La cordialité et la convivialité existent entre les habitants	1					
		X	6	Les relations existent essentiellement à l'échelle des villages						1
		X	7	Il y a peu d'occasions de vivre ensemble au delà du village						1
X			8	Les gens ne viennent pas forcément dans les animations						
	X		9	La difficulté vient de la petite taille des communes sans maillage	1					
	X		10	Certaines personnes font leurs activités ailleurs	1					
X			11	le canton propose des animations diverses et variées	1					
		X	12	le cadre de vie agréable freine le dynamisme collectif	1					
X			13	Les personnes se retrouvent par groupes d'intérêts						1
	X		14	Un petit noyau de personnes se retrouvent dans les actions culturelles et ne parviennent pas à élargir	1					
X			15	Les services à la personne sont une force dans le canton				1		
	X		16	Les intervenants sociaux s'essouffent, on nous donne trop d'obligations				1		
		X	17	Les bénéficiaires du maintien à domicile sont en souffrance				1		
X			18	Il manque des lieux de rencontre	1					
		X	19	Il manque une aide d'urgence pour les femmes en difficulté				1		
		X	20	Il manque des lieux de rencontre pour fabriquer de l'utopie	1					
	X		21	Il manque de l'humain pour faire fonctionner les lieux existants	1					
X			22	la diversité socioculturelle, socioprofessionnelle est une richesse	1					
X			23	la variété des savoirs faire est une richesse sociale et culturelle	1					
X			24	la population des bénévoles est vieillissante et n'a pas de relève						1
	X		25	La jeunesse s'investit de moins en moins dans la vie du canton				1		
		X	26	Dans ma ville , il n'y a pas de 12/25 ans						
X			27	Le sport est un élément fédérateur	1					
	X		28	Un des faiblesses du canton est son étendue , trop d'actions centrées sur Lembeye	1					
X			29	Il manque des transports au sein du canton	1					
		X	30	Il existe du covoiturage entre voisins				1		
		X	31	Il manque de la solidarité				1		
X			32	Un très bon réseau scolaire existe , il est bien réparti et desservi	1					
X			33	les permanences médicales sont insuffisantes						1
X			34	Il manque du logement locatif						1
	X		35	Des personnes vieillissantes quittent le territoire						1
	X		36	On a des permanences sociales sur le territoire						1
X			1	Les gens se connaissent plus qu'en milieu urbain	1					
	X		2	La faiblesse c'est l'isolement par rapport à la culture						
		X	3	Il manque des structures pour aider les associations						1

X			4	Il y a un problème de mobilisation	1				
		X	5	Il y a de la résistance aux nouveautés	1				
X			6	Les services à la personne manquent de lien entre eux					1
		X	7	La mise en relation pourrait être développée comme pour le RAM					1
		X	8	On ne peut pas multiplier les dispositifs et structures					1
	X		9	Il faudrait éviter de trop cloisonner par catégories et services					1
	X		10	L'offre culturelle n'est pas assez diversifiée (chainons manquants)	1				
X			11	L'offre culturelle devrait pouvoir répondre aux attentes de différents publics					
X			12	Les associations sportives sont une force, un pôle de vitalité, de lien, ... pour le canton	1				
X			13	Tous les jeunes ne se retrouvent pas dans les associations sportives					1
		X	14	L'absence de lycée sur le canton n'aide pas à maintenir les liens					
X			15	L'intégration des nouveaux habitants est à améliorer	1				
X			16	La disparition des auberges, cafés, ... réduisent le potentiel de rencontre entre habitants	1				
X			17	La mobilité croissante de la population provoque de la dispersion	1				
X			18	Il y a de nouvelles catégories socioprofessionnelles	1				
X			19	Il y a un manque d'emplois locaux	1				
		X	20	Le collège pourrait mieux contribuer à l'ouverture culturelle					
		X	21	Les relations entre les écoles ne sont pas assez développées					1
	X		22	La lecture pourrait être beaucoup plus encouragée qu'aujourd'hui					
		X	23	L'entraide et la solidarité entre les communes sont trop faibles					1
	X		24	Il faut mieux identifier et soutenir les forces vives sur le territoire					1
		X	25	Il existe des réseaux sociaux virtuels pour les jeunes complémentaires à la vie sociale locale					
X			26	Les pratiques culturelles sont de plus en plus individualisées	1				
X			27	Il y a une demande d'accueil de jour pour des personnes fragilisées				1	
	X		28	L'offre de logement locatif de transition pour les jeunes est insuffisante				1	
		X	29	Il y a des villages où il n'y a plus de jeunes	1				
		X	30	Il y a une offre diversifiée destinée aux seniors	1				
X			31	Certains retraités ne se retrouvent pas dans l'offre existante	1				
	X		32	Il y a un gisement de bénévoles chez les jeunes retraités vivant sur le territoire					1
X			33	Certains des habitants en difficulté ont de fortes réticences à solliciter une aide					1
	X		34	Il n'existe pas de solution entre le maintien à domicile et les résidences "éloignées"				1	
X			35	Il existe un problème de déplacement notamment pour les personnes âgées	1				
	X		36	Il existe des permanences et des services qui fonctionnent bien				1	
		X	37	Il y a beaucoup d'associations qui font vivre les villages					1

ANNEXE 3 BIS

> QUESTIONNAIRE DE RE-VOTE POUR LES MEMBRES DES TROIS GROUPES TEST

	<i>Je suis tout à fait d'accord</i>
	<i>Je suis d'accord</i>
	<i>Je suis mitigé</i>
	<i>Je ne suis pas d'accord</i>
	<i>Je ne suis pas du tout d'accord</i>
	<i>Je ne sais pas</i>
	<i>Je ne veux pas répondre</i>

▼ ITEMS

1. Au regard des difficultés de déplacement, le Centre socioculturel intercommunal (CSCI) devra décliner un projet maillant tout le territoire.							
2. Il existe sur le canton un potentiel de lieux, de salles souvent inexploités.							
3. Chaque commune devra désigner une personne référent au sein du CSCI.							
4. La nature des activités du CSCI devra tenir compte de l'offre existante sur l'agglomération paloise et son accessibilité.							
5. La diversité socioprofessionnelle de la population du canton et ses savoir-faire constituent un potentiel pour le projet du CSCI.							
6. Le territoire est riche de personnes qui ont des idées et veulent faire quelque chose.							
7. Il manque un espace pour faciliter l'expression des initiatives des personnes ou des groupes et favoriser leur mobilisation.							
8. Les gens se connaissant plus qu'en milieu urbain, la cordialité et la convivialité existent entre les habitants.							
9. L'accueil et l'intégration des nouveaux habitants pourraient constituer un axe fort du projet du CSCI.							
10. Des retraité(e)s ne se retrouvent pas dans les activités destinées aux séniors.							
11. La jeunesse s'investit de moins en moins dans la vie du canton.							
12. Il existe des villages où il n'y a plus de population jeune.							
13. En dehors du sport, il y a peu d'activités où les adolescents peuvent se retrouver.							
14. La méthode d'élaboration du projet du CSCI devra révéler les attentes et les potentiels des jeunes et des personnes vieillissantes sur le territoire.							
15. Les associations à vocation sociale manquent de lien entre elles.							
16. L'élaboration d'un projet socioculturel pourrait permettre aux associations caritatives locales des perspectives de coopération commune.							
17. Certains habitants en difficulté n'osent pas solliciter une aide							
18. Il manque une structure d'accueil de jour pour les personnes fragilisées							
19. Il n'existe pas encore une vision partagée de l'ensemble des besoins sociaux de la population du territoire.							
20. Sans sacrifier l'indépendance des associations, il manque de liens entre elles à l'échelle du territoire.							
21. Nous ne connaissons pas bien l'ampleur et la nature de l'offre associative sur le territoire.							
22. Alors qu'il existe un vieillissement des responsables associatifs, il manque des bénévoles pour s'inscrire dans la durée.							
23. Certaines associations ont besoin d'un appui pour continuer à fonctionner.							
24. Une des fonctions du CSCI pourrait être de faciliter l'engagement bénévole sur l'animation des activités et non sur leur gestion.							
25. Les relations entre associations existent surtout au niveau des villages.							
26. Il existe beaucoup d'initiatives, mais l'information circule mal au niveau local.							
27. Le futur CSCI pourrait avoir un rôle de coordination entre les acteurs associatifs.							
28. Les écoles et le collège devraient être des partenaires du projet du CSCI.							
29. Il faudrait mieux identifier et prendre en compte les forces vives déjà présentes sur le territoire							

ANNEXE 4

> PRÉSENTATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL DU LAISSAGAIS - 12

CONTEXTE LOCAL

Le centre socioculturel intercommunal du Laissagais est une initiative communale, reprise en 1994 par la communauté de communes du Laissagais.

Cette dernière regroupe l'ensemble des huit communes du canton, soit une population totale de 4165 habitants. L'analyse démographique met en exergue la présence particulièrement importante des personnes âgées. On note toutefois une dynamique démographique liée à l'attraction des pôles urbains de Rodz et Sévérac-le-Château. En effet, on recense 200 enfants qui quittent le canton pour aller au collège (canton dépourvu de Collège).

Le chef-lieu de canton est Laissac. Avec ses 1500 habitants, Laissac concentre l'essentiel de l'activité économique culturelle et sociale du territoire.

L'activité économique de ce territoire rural est dynamisée par le secteur agricole, avec la présence d'un marché aux bestiaux, deuxième plus gros marché de France (activités), qui alimente également un marché local.

PRÉSENTATION DU CSCI

1. L'HISTORIQUE

Le CSCI a été créé en 1971 sous l'impulsion de la MSA désireuse, à l'époque, de mettre en place des formations pour les agriculteurs. L'audit engagé auprès des associations du territoire a mis en exergue le déficit de vie associative et culturelle du territoire. De plus, il a révélé la nécessité de mettre à la disposition des associations des locaux adaptés.

Au milieu des années 80, le CSCI devient autonome en recrutant un premier agent.

2. LE PROJET

Cet espace a pour but de créer et de valoriser le lien social, la solidarité, la laïcité, avec la population du canton et les associations locales. C'est une structure de proximité soutenue par les collectivités locales, la Caf et la MSA.

L'écriture du projet social a fait l'objet d'un accompagnement par l'UFR de Toulouse dans le cadre du dispositif local d'accompagnement.

La principale caractéristique de ce centre social est sa capacité à *faire et porter* des actions.

3. LE STATUT

Le statut associatif a été privilégié et soutenu par les élus. Le CSCI est donc géré par un conseil d'administration au sein duquel on retrouve un collège d'élus (chaque commune est représentée), d'associations et de représentants de la société civile.

Un bureau composé de sept membres issus du CA gère les affaires courantes du CSCI.

4. LES TROIS AXES D'INTERVENTION

- Action sociale :
- > accompagnement de projets
 - > relais de la banque alimentaire
 - > vente de vêtements d'occasion (canton'fripes)
 - > aide aux devoirs
 - > actions de prévention et de sensibilisation
 - > accueil des nouveaux arrivants, création livret d'accueil
- Animation locale :
- > soutien logistique aux associations locales,
 - > gestion des permanences de la PMI, MSA, Sécurité sociale
 - > animation d'un réseau de bibliothèques
 - > maintien du lien intergénérationnel
 - > soutien au projet « bébé joueur »
- Loisirs :
- > activités de musique, danse, dessin, théâtre, gymnastique...
 - > centre de loisirs
 - > cinéma itinérant
 - > mise en place de sorties pour ados
 - > activités « découverte du canton »

5. LE PUBLIC CIBLÉ

Cet espace se veut un lieu d'intervention concertée nourrit par du multi partenariat.
75% du public provient de Laissac.

6. LE BUDGET

Le budget global s'élève à 250 000 € par an avec les recettes des suivantes :

- > Caf : 53 000 € d'aide (40 000 € animation, 8 000 € CLSH, 5 000 € aides aux projets)
- > MSA : 6 600 € d'aide (dont 2 500 € aides ponctuelles aux projets)
- > Commune de Laissac : 10 000 € + mise à disposition des locaux + charges fonctionnelles
- > CdC : 30 000 € (dont 15 000 € de CEJ)
- > Actions de prévention (gendarmerie + assurances) : 10 000 €
- > Familles 90 000 € (6 000 € cotisations des adhérents et 84 000 € de participations) soit 400 familles

7. LES MOYENS HUMAINS

s

L'association qui anime le centre socioculturel emploie :

- 1 coordinatrice diplômée en CESF à plein temps
- 1 animatrice titulaire d'un DUT carrière sanitaire et sociale plein temps
- 1 agent d'accueil à mi temps
- 1 agent d'entretien à raison de 10 heures par semaine
- 2 animatrices pour le CLSH à raison de 20 heures par mois
- 1 professeur de piano à raison de 10 heures par mois
- 2 professeurs de gymnastique à raison de 10 heures par mois
- 1 professeur de danse à raison de 10 heures par mois

Ponctuellement

- 6 animateurs pour le CLSH
- + 4 000 heures de bénévolat...

8. LA COMMUNICATION

C'est clairement le point faible. Pour autant, un rapport annuel d'activités est réalisé et distribué dans les foyers. Le CSCI s'appuie également sur un site Web, sur la production de *flyers*, sur des articles dans les bulletins municipaux, sur un panneau lumineux d'affichage de la commune de Laissac.

ANNEXE N°5

> PRÉSENTATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL DE CORDES VAOUR - 81

CONTEXTE LOCAL

Le centre socioculturel de Cordes Vaour est une initiative intercantonale qui regroupe les cantons de Cordes et de Vaour.

Soutenue par les deux communautés de communes, cette initiative rayonne sur 26 Communes, soit une population totale de 5200 habitants. L'analyse démographique met en exergue la présence particulièrement importante des personnes âgées. En parallèle, il existe une population plus jeune et plus mouvante, souvent en situation de précarité. La présence de cette catégorie de population est notamment liée à des migrations saisonnières.

L'activité économique de ce territoire rural est dynamisée par la présence d'un site touristique, à savoir la commune de Cordes, reconnue par la région comme un grand site Midi-Pyrénées. Même si le secteur agricole est bien représenté, le tourisme est donc la principale activité économique du territoire.

PRÉSENTATION DU CSCI

1. L'HISTORIQUE

Il existait une association de développement sur trois cantons qui par la suite a périclité au moment de la mise en place des pays. Le diagnostic territorial réalisé par l'Adepfa sur les cantons de Cordes et de Vaour ont débouché sur la mise en place de groupes de travail : insertion-emploi, vie locale, personnes âgées, petite enfance et jeunesse.

Ce travail s'est avéré être la base du projet social.

Agréé par la Caisse d'allocations familiales du Tarn en juillet 2007 pour une période de quatre ans, le centre social a vu le jour. Le centre social est inscrit dans la charte de développement du Pays de l'Albigeois et des Bastides.

2. LE PROJET

Le centre social vise à :

- > renforcer le lien social entre les personnes, les familles, les associations pour plus de mixité sociale et intergénérationnelle ;
- > œuvrer pour l'autonomie des personnes et leur insertion dans leur milieu de vie ;
- > encourager l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté ;
- > contribuer au développement social du territoire des cantons de Cordes et Vaour.

3. LE STATUT

Le statut associatif a été privilégié par les élus. Le CSCI est donc géré par un conseil d'administration au sein duquel on retrouve deux conseillers généraux, trois représentants des communautés de communes, deux représentants des communes isolées, des membres du collège associatif, des représentants du collège habitants ainsi que des représentants de la MSA et de la Caf.

4. LES 3 AXES D'INTERVENTION

- Développement social local :
- > dynamique du maintien à domicile des personnes âgées
 - > accompagnement des bénéficiaires du RSA
 - > accompagnement de l'emploi des nouveaux résidents
 - > gestion d'un Point information jeunesse
 - > gestion d'un espace emploi-formation
 - > action de prévention et de sensibilisation
 - > animation d'un pôle social
- Animation locale :
- > soutien logistique aux associations locales,
 - > espace repro-PAO pour réaliser des outils de communication
 - > réseau d'échanges et de savoir
 - > jardin collectif et ateliers participatifs
- Gestion de services au bénéfice de la population :
- > délégation de la gestion d'une agence postale
 - > animation d'un projet de covoiturage (covoituron)

5. LE BUDGET

Le budget global s'élève à 260 000 € par an avec les recettes suivantes :

- > Financement public : 180 000 € de
dont 21 000 € (soit 4 € / habitant) de contribution des CDCS
- > Familles (100 adhérents, 20 associations) + financement pôle emploi, FSE, LA POSTE : 80 000 €

6. LES MOYENS HUMAINS

L'association qui anime le centre socioculturel emploie :

- 1 coordinatrice titulaire d'un DEFA à temps plein
- 1 animatrice informatique à temps plein
- 1 agent d'accueil à raison de 20 heures par semaine en CAE
- 1 animateur et agent d'accueil à temps plein
- 1 chargé de mission insertion emploi à temps plein
- 1 coordinatrice de RAM à raison de 7 heures par semaine
- 1 agent comptable à raison de 14 heures par semaine

7. LA COMMUNICATION

Pour se faire connaître, le CSCI s'appuie sur un site Web, sur la production de *flyers*, sur des articles dans les bulletins municipaux. En outre, il existe sur le secteur une radio locale qui peut relayer quotidiennement l'information.

ANNEXE N°6

> PUBLICATIONS

Le centre social intercommunal : un acteur collectif partenaire du projet de territoire

Bernard Saint Germain, Mairie-conseils, octobre 2011

La fédération des centres sociaux et Mairie-conseils Caisse des Dépôts sont engagés depuis plusieurs années dans un partenariat constructif sur les dynamiques sociales locales.

Cette seconde édition actualisée traduit leur volonté de faire interagir, dans les projets territoriaux, l'intérêt général porté par les collectivités et l'utilité sociale du monde associatif. L'ouvrage est constitué de témoignages d'acteurs de terrain et de contributions institutionnelles (Caf, CCMSA, UNCCAS, AdCF). Il met l'accent sur les éléments clés de coopération entre ces différentes entités et les centres sociaux, dans un contexte où, de toute évidence, l'intercommunalité est de plus en plus l'espace où se conçoivent et se mettent en œuvre les politiques sociales locales.

Réf: E153

www.mairieconseils.net

Les évolutions du cadre légal entre associations et collectivités locales (appel d'offres, conventions, évolution du droit communautaire, etc.)

Yves Delaire - Avocat associé - Spécialiste en droit public

Document consultable et téléchargeable sur le site de la fédération nationale des centres sociaux
www.centres-sociaux.fr

Pour tout renseignement complémentaire,
contacter Bernard Saint Germain
par téléphone : 01 58 50 75 75
ou par mail : bernard.saint-germain@caissedesdepots.fr

CONCEPTION-RÉALISATION
Edire / Studiograph

L'arrivée de nouvelles familles avec des enfants, la présence de jeunes souvent peu mobiles, la montée en charge des précarités, l'isolement de personnes âgées... pèsent sur la cohésion sociale des territoires. En même temps, des ressources existent et si des habitants souhaitent s'inscrire dans un projet collectif, ils ne souhaitent pas porter les tâches de gestion. Cet ensemble d'éléments amène les élus à rechercher de nouvelles impulsions pour un enrichissement de la vie sociale. Certains d'entre eux orientent leur réflexion sur le dispositif « Centre social », agréé par les CAF.

S'engage alors une approche à la fois sociale et culturelle, où la communauté de communes et les habitants peuvent se retrouver. En ce sens, le centre social intercommunal peut être considéré comme un espace d'initiatives au service de la vie sociale du territoire.

La communauté de communes du canton de Lembeye (64) a souhaité s'engager dans une expérimentation proposée par Mairie-conseils. La présente publication en relate le déroulement.

VIE SOCIALE ET TERRITOIRE



Octobre 2014

Commande

Référence : E193
Mairie-conseils diffusion
SDL329
16, rue Berthollet
94110 Arcueil
Tél : 01 58 50 17 00
Fax : 01 58 50 00 74

www.mairieconseils.net